



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois, le trente-et-un mai, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D\_2023\_05\_57

Date de convocation du conseil : 26 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier (arrivé à 19 H 15), M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

Mme WILLAUME, régisseur, ne participe pas au vote.

Absents excusés :

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Objet : **Modification des encaissements à la Régie bibliothèque**

Absents :

Mme CHASTEL Ita  
M. PAUL-HAZARD Michel

Secrétaire de séance : Monsieur ELUERD Roland

Vu l'arrêté AG\_2017\_23 du 23.06.2017 constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement de la vente de carte d'adhésion à la bibliothèque municipale,

Mme Christine VALEAU LABROUSSE explique que, suite à la délibération D2023\_02\_7 du 1er février 2023 acceptant l'harmonisation des équipements des médiathèques et bibliothèques sur le territoire, il convient de supprimer les cartes de lecteurs et d'encaisser les cotisations au moyen d'un carnet à souches fourni par le Service de Gestion Comptable de Barbezieux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,**

**APPROUVE cette proposition**

**APPROUVE la destruction des cartes de lecteurs, au nombre de trente, du n° 2 020 046 au n°2 020 075, encore détenues par le régisseur d'une valeur de (6,50 x 30 = 195) cent quatre-vingt-quinze euros.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 31/05/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 01/06/2023

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

